

36 avenue Maurice Jouet 78340 Les Clayes sous bois

01.30.55.29.51

## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement 1.

Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

Renseignements d'ordre général :

Nom / Prénom Coordonnées Expérience(s) professionnelle(s) Prescripteur Financier

Projet de l'apprenant :

Motivation pour suivre la formation Objectif professionnel Attente vis à vis de la formation et motivation Attente Motivation(s) Disponibilité pour la formation Temps consacré à l'apprentissage Périodes, horaires, journées pour la formation Expérience en conduite.

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis. B.

Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B. Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité : - Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points. Déroulement 1. Une attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.



36 avenue Maurice Jouet 78340 Les Clayes sous bois

01.30.55.29.51

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Dans ce cas, lequel ?

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car : θ Il facilitera votre recherche d'emploi θ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile θ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit) Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que : L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci. L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise. Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme Domicilié(e) à Certifie sur l'honneur : L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

À

Le

Signature :

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)

3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

**Information du public :** Le procédé de positionnement et d'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site : <https://auto-ecole-turcot.com/> et disponible au bureau.

# Simulateur Stars AE 3.0

version boîte manuelle



## ÉVALUATION de départ

### Procédure d'évaluation

**CE TEST SE DÉROULE AVEC L'ACCOMPAGNEMENT D'UN FORMATEUR PUIS EN AUTONOMIE SUR UN SIMULATEUR DE CONDUITE.**

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en trois parties :

- La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 5 niveaux de performance conduisant à 5 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

### Détail des compétences évaluées

QUESTIONS / EXERCICES	CRITÈRES ÉVALUÉS
EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis possédés</li><li>• Véhicules conduits</li><li>• Zone d'évolution à bord du véhicule</li><li>• Temps de pratique en conduite</li><li>• Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.</li></ul>
CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SIGNALISATION	Capacité à identifier des panneaux de signalisation selon leur forme.
CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE CODE DE LA ROUTE	Capacité à répondre à un QCM dans un temps limité (série de 20 questions) sur la base de photographies illustrant des mises en situation de conduite. Connaissances en matière de règles de circulation, signification de la signalisation et priorités de passage.

## QUESTIONS / EXERCICES

## CRITÈRES ÉVALUÉS

CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions dans un temps limité sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction - boîte de vitesses - embrayage - freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Hiérarchisation des raisons du choix de l'école de conduite réputation, offre de formation versus prix, proximité.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ	Hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.
MÉMORISATION	Capacité à mémoriser une séquence de 7 points constituant la chronologie d'installation au poste de conduite. Séquence lue et affichée à l'écran. La demande de restitution intervient à la fin de l'évaluation. Elle s'appuie sur la demande d'attribution d'un numéro à donner aux différents éléments de la liste, présentés dans le désordre, pour retrouver la chronologie présentée en début d'évaluation.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES). CAPACITÉS D'ACQUISITION RAPIDE DES HABILETÉS INDISPENSABLES DU CONDUCTEUR. DÉMARRAGES-ARRÊTS.	<b>Compréhension :</b> Suite à des explications visuelles et auditives, l'utilisateur doit réaliser des démarrages-arrêts. Capacité de compréhension en prenant en considération le nombre d'explications qui auront été nécessaires avant de commencer l'évaluation sur les démarrages-arrêts. <b>Habilités :</b> Habilités à utiliser les commandes du véhicule en prenant en considération le nombre d'erreurs faites lors de l'évaluation sur les démarrages-arrêts.
MANIPULATION DU VOLANT	L'évaluation porte sur la compétence à suivre une trajectoire à une vitesse faible et en manipulant le volant pour faire un parcours en slalom entre des cônes. L'intervention sur la pédale de frein peut impacter le résultat.
TRAJECTOIRE	Évaluation de la latéralité et de la capacité à suivre une trajectoire imposée. Suivi à une vitesse imposée, d'une trajectoire dessinée sur la route.
OBSERVATION, REGARD, ÉMOTIVITÉ	Test de compétences visant à mesurer : la capacité de résistance à la pression sociale, les capacités d'observation, d'anticipation d'obstacles, de gestion des allures en fonction des prescriptions, de gestion des trajectoires, de respect de la signalisation imposant l'arrêt, de gestion des accessoires de communication. Évaluation des capacités perceptives et le temps de réponse à un stimulus visuel. Le véhicule avance automatiquement. Il est demandé de suivre une cible située sur la trajectoire.
PERCEPTION ET CHAMP VISUEL	Dès la perception d'une forme géométrique apparaissant dans les différentes zones stratégiques de prise d'information en situation de conduite, il est demandé de klaxonner, puis dans un second temps de cliquer à l'aide d'une souris dans la zone où la forme géométrique a été perçue.

# ÉVALUATION des capacités et aptitudes

## Procédure d'évaluation

**IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION SUR ORDINATEUR D'UNE DURÉE D'ENVIRON 45 MINUTES.**

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.
- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision).
- Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur de la moto d'où la situation est filmée ou photographiée.
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

## Les catégories de critères évalués

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
  - des capacités sensori-motrices,
  - et des capacités d'équilibre ;
  - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
  - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
  - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

# Les questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants, comme la situation de la personne testée, les enseignements suivis ou ses diplômes obtenus.

Spécificité :

Une version spécifique du questionnaire s'adresse aux personnes désirant suivre une formation au permis A1, pour tenir compte de leurs expériences relatives et des capacités de transfert qui leur sont propres.

## QUESTIONS

## CRITÈRES ÉVALUÉS

### 1. Capacités et connaissances sensori-motrices

POSSESSION DE PERMIS

Capacités de transfert et compétences de conduite.  
Capacités de gestion de situations de circulation.

EXPÉRIENCE DE CONDUITE MOTO  
EN ET HORS CIRCULATION ET SELON LA  
PUISSANCE

Capacités de transfert des compétences techniques.

EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLOMOTEUR

Capacités de transfert des compétences techniques.

EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLE

Capacités de transfert des compétences d'équilibre.

MODE DE DÉPLACEMENT

Capacités de transfert des compétences en circulation.

USAGE D'ENGINS POUR LESQUELS L'ÉQUILIBRE  
EST PRINCIPAL

Capacité de transfert des capacités d'équilibre.

### 2. Capacités de compréhension et de traitement

CONNAISSANCES DE SÉCURITÉ

Connaissances des trajectoires en sécurité.

### 3. Aspects émotionnels et affectifs

RÉACTION FACE À L'ÉCHEC

État d'esprit positif  
Persévérance  
Dévalorisation. Fuite  
Critique de tiers

FACILITÉ OU DIFFICULTÉ PERÇUE  
ET CARACTÈRE CONTRAIGNANT OU ASPECT  
AGRÉABLE DE L'APPRENTISSAGE.

Image de soi.  
Émotion positive : plaisir à apprendre.  
Sensation de contrainte.

INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE DE LA  
MOTO

Émotion positive et valorisation.

PEUR DE CONDUIRE UNE MOTO

Émotion négative et ressenti d'émotion négative.

PENSEZ-VOUS SAVOIR...  
PENSEZ-VOUS CONNAÎTRE LES OPÉRATIONS...

Capacité d'auto-évaluation justifiée  
ou excès de confiance/surestimation de soi.

CONNAISSANCES TECHNIQUES

Connaissances des procédures de freinage,  
d'équilibre, d'inclinaison et de direction.

### 4. Facteurs de volonté

SATISFACTION DE SA SITUATION  
PROFESSIONNELLE/ OU DE SES APPRENTISSAGES

Sentiment d'auto-efficacité personnelle.

PRATIQUES SPORTIVES ET FRÉQUENCE

Implication volontaire et persévérance.

ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE  
À CONDUIRE

Motivation à suivre une formation à la conduite moto.

RYTHME D'APPRENTISSAGE

Implication volontaire.

## 5. Capacités de perception, d'analyse et de décision

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de test, complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterminer les volumes d'apprentissage hors circulation.

S.70, S.71

Capacité visuo-spatiale.  
Évaluer les trajectoires sur route.

S.72, S.73, S.74, S.75

Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

S.54, S.55, S.56, S.57

Perception et sélection d'indice principal.

S.58, S.59, S.60, S.61

Compréhension de situation.

S.62, S.63, S.64, S.65

Capacité de prévision et d'anticipation.

S.66, S.67

Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.

S.68, S.69

Capacité décisionnelle.

TEMPS DE RÉACTION : MOYENNE DES TEMPS DE RÉPONSE

Éfficiency du temps de réaction et de traitement cognitif.

## 6. Capacités d'attention et de mémoire de travail

10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4"

Attention dirigée.  
Mémoire de travail.  
Exactitude ou erreur sur la prise d'information.

## Bilan des points attribués et volumes d'apprentissage, plateau et circulation

On distingue le total des points attribués selon les apprentissages hors et en circulation pour définir :

- le volume des apprentissages de compétences pour les exercices de plateau hors circulation, minimum 8 heures (5 heures en cas de permis A1) ;
- le volume des apprentissages en circulation ; minimum 12 heures (10 heures en cas de permis A1).

## Présentation du bilan, entretien et adaptation des valeurs de points attribuées

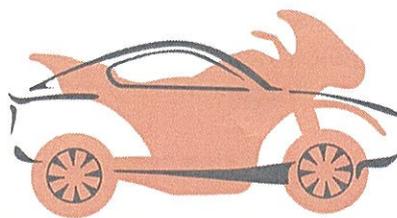
Le bilan s'effectue avec un enseignant moto, seul habilité à présenter et à expliquer les volumes de points attribués et leur signification.

À partir de là, il proposera un volume de formation qui correspond aux capacités et aux aptitudes de chacun. Le postulant n'hésitera pas à le questionner et à échanger avec lui pour valider ensemble la planification des différents apprentissages. L'enseignant le sollicitera dans ce sens afin d'affiner le test.

Il cherchera à vérifier chez le postulant la qualité de ses réponses. Il se peut en effet que la personne complète ou revienne sur certaines de ses réponses, notamment suite à une compréhension partielle de la question.

L'enseignant a toute latitude à ce moment pour valider les points attribués ou bien en effectuer une adaptation, dans un sens positif ou non. Un guide d'analyse des résultats est mis à sa disposition pour entériner ou corriger le bilan et donc la proposition des volumes de formation.

## AUTO MOTO ECOLE TURCOT



### Procédé de positionnement

Notre établissement ne réalise pas de formations dans le cadre de la formation professionnelle.

### PRISE EN COMPTE DU HANDICAP LOURD :

Nous accueillons les personnes en situation d'handicap, mais n'étant pas spécialisé, nous les orientons sur l'auto-école la plus proche qui réalise ces formations : « Ecole de conduite de Vauresson »

De plus nous leur remettons un document intitulé « Liste des partenaires et/ou d'acteurs handicap » afin de se renseigner sur leur propre situation « Quesque qu'il est possible de faire ? et comment être aider financièrement si nécessaire ? (Cf document qui suit)

Label  
★ ★ ★  
AUTRE DES FORMATIONS  
AU BEN DES ECOLES  
DE CONDUITE

### LISTE DE PARTENAIRES ET/OU D'ACTEURS HANDICAP

Date de création : 6/05/22  
Date de mise à jour : 6/05/22  
Version :

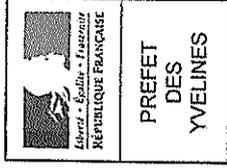
	TYPE D'HANDICAP								CONTACT			
	MOTEUR	MENTAL	PSYCHIQUE	AUTISME	INTERACTIVE	VISUEL	AUDITIF	AUTRES (PRÉCISER)	NOM PRÉNOM	COORDONNÉES	MAIL	SITE
Agefiph	X	X	X	X	X	X	X			08 00 11 10 09		www.agefiph.fr
Fiphf	X	X	X	X	X	X	X		Pauline NIEN		prien@ xvelines.fr	www.fiphf.fr
MDPH												
Mission locale												
CAP EMPLOI										01 34 01 30 00		www. capemploi-26 .com
Association xxx												
CEREMH	X	X	X	X	X	X	X			01 39 25 49 88	contact@ ceremh. org	https://www.automo- bile.ceremh.org/inde x.php?e espace?2&pgPage=8

### PRISE EN COMPTE DU HANDICAP LEGER :

Nous accueillons les personnes en situation de handicap léger.

Dans un 1<sup>er</sup> temps il sera demandé un RDV avec le responsable handicap de l'auto-école. Ensuite une visite médicale par un médecin agréé de la préfecture sera demandée (cf document en bas de page). La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Pour la partie théorique, ils peuvent prendre des séances de code individualisé avec l'enseignant sur RDV selon les disponibilités.  
Pour la partie pratique, quand le cas le permet le moniteur s'adaptera au niveau de l'élève, sinon il sera orienté vers une auto-école spécialisée qui aura les équipements pour.



**Liste des médecins agréés consultants  
pour effectuer les contrôles médicaux d'aptitude à la conduite  
hors commission médicale primaire**

VILLE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
ACHERES	MENARD	Philippe	6, square Basset – 78260 ACHERES	01.39.11.43.65
AULNAY-SOUS-BOIS	WATANABE	Mitsuru	64, rue Jules Princtet – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	01.48.66.68.58
BOBIGNY	EDERY	Abraham	17, rue René Camier – 93000 BOBIGNY	01.48.95.92.79
BOULOGNE-BILLANCOURT	SULTAN	Thierry	58, avenue Pierre Grenier – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	01.46.94.00.94
CHATOU	TRECOURT	Frédérique	61, rue Auguste Renoir – 78400 CHATOU	01.34.80.94.94
CROISSY-SUR-SEINE	SERGOT	Ewa	32, Grande Rue – 78290 CROISSY-SUR-SEINE	01.39.76.70.43
DAMPIERRE-EN-YVELINES	THIEFFRY	Vincent	1 place de l'Église - 78720 DAMPIERRE EN YVELINES	01.30.52.52.81
ELANCOURT	CARCAILLON	Dominique	3, avenue du Mont Cassel – 78990 ELANCOURT	01.30.69.63.00
EPERNON	DIDOUT	Charles	1, rue de la Madeleine – 28230 EPERNON	02.37.83.58.70
GUERVILLE	PLACET	Michel	4, rue de la Lombardie – 78930 GUERVILLE	01.30.93.94.66
GUYANCOURT	ERASO- GEYSELS	Anne-Marie	15, rue André Leroi Gourhan – 78280 GUYANCOURT	01.34.52.77.77
GUYANCOURT	FOUCAULT	Damien	15, rue André Leroi Gourhan – 78280 GUYANCOURT	01.34.52.77.77
GUYANCOURT	GOYARD	Gilles	15, rue André Leroi Gourhan – 78280 GUYANCOURT	01.34.52.77.77
JUZIERS	MARCILLAUD	Patrick	28, rue de l'Hôtel de Ville – 78820 JUZIERS	01.34.75.60.99
LA CELLE-SAINT-CLOUD	SAINTE-ROSE	Mélanie	21, avenue André René Guibert – 78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD	01.39.69.30.30
LES MUREAUX	BERTAUX	Jean	7, rue Alfred Dehay – 78130 LES MUREAUX	01.34.74.28.28
LES MUREAUX	DUMONT	Yannick	81, rue Maurice Bertheaux – 78130 LES MUREAUX	01.34.74.03.73
MANTES-LA-JOLIE	GAULTIER	Martine	41, rue Martraits – 78200 MANTES-LA-JOLIE	01.34.78.53.91
MONTREUIL	DJIAN	Benjamin	107-109, boulevard de la Boissière – 93100 MONTREUIL	09.86.29.40.65

OINVILLE-SUR-MONTSIENT	COURTEAUD	Michel	1, chemin Gaillard - 78250 OINVILLE-SUR-MONTSIENT	01.34.75.36.72
PARIS (3 <sup>ème</sup> arrondissement)	BERGUIG	Eric	55, boulevard Saint-Martin – 75003 PARIS	01.42.77.19.70
PARIS (3 <sup>ème</sup> arrondissement)	TRABELSI	Aurélie	55, boulevard Saint-Martin – 75003 PARIS	01.42.77.19.70
PARIS (10 <sup>ème</sup> arrondissement)	BEZANSON	Christophe	51, rue de l'Aqueduc – 75010 PARIS	01.44.72.06.30
POISSY	KLEIN	Benoit	19 ter, boulevard Devaux – 78300 POISSY	01.39.65.02.78
RUEIL-MALMAISON	ALEXANDRE	François	67, avenue du 18 juin 1940 – 92500 RUEIL-MALMAISON	01.47.51.56.04
SAINT-CYR-L'ECOLE	ZUJILI-BITBOL	Myriam	59, rue Gabriel Péri – 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE	01.34.60.44.33
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	BARTHEZ	Philippe	11, rue de la Grande Fontaine - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	01.30.61.03.44
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	BONFORT	Henri	69 Avenue du Maréchal Foch - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	01.34.51.12.51
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	THALER	Francine	13, rue St-Louis – 78100 SAINT-GERMAIN-EN LAYE	01.39.21.06.21
SARTROUVILLE	BERDAH	Isabelle	80, rue Louise Michel – 78500 SARTROUVILLE	01.39.57.80.40
SARTROUVILLE	BERDAH-HASSOUN	Séverine	80, rue Louise Michel – 78500 SARTROUVILLE	01.39.57.80.40
SARTROUVILLE	MIGNAT	Nora	26, avenue de la République – 78500 SARTROUVILLE	01.39.57.35.61
VERSAILLES	AMAR	Raphaël	10, rue Georges Clémenceau – 78000 VERSAILLES	01.30.21.55.66
VERSAILLES	BERT	Nadine	32, boulevard de la République – 78000 VERSAILLES	01.39.51.38.38